

### MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) 2024-2025

**Avant le : Vendredi 26 janvier 2024**

#### QUI EST CONCERNE ?

Tout personnel de l'Éducation nationale, quels que soient son statut et son ancienneté.

À l'exclusion des agents en disponibilité, détachement ou congé maladie.

#### DE QUEL CREDIT D'HEURES JE DISPOSE ?

Consulter le site : [www.moncompteactivite.gouv.fr](http://www.moncompteactivite.gouv.fr). Seul le numéro de sécurité sociale et un mot de passe qu'il convient de créer à la première connexion, sont nécessaires.

#### DES DROITS À LA FORMATION ?

Le compte personnel de formation est alimenté en heures de formation au 31 décembre de chaque année à hauteur de 25 heures dans la limite de 150 heures.

*(possibilité dans certains cas de demander à utiliser par anticipation des droits que le maître pourrait acquérir au cours des 2 années suivante).*

#### COMMENT L'UTILISER ?

Pour accéder à toute action de formation ayant pour objet :

- l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle
- le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet d'évolution professionnelle

Dans le cadre de la **préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle** ayant pour objectif de :

- Prévenir des situations d'inaptitude à l'exercice des fonctions
- Valider des acquis de l'expérience par un diplôme, un titre ou une certification inscrite au RNCP
- Se préparer aux examens et concours
- Accéder à de nouvelles responsabilités
- Effectuer une mobilité professionnelle
- S'inscrire dans une démarche de reconversion professionnelle

*L'agent peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin d'élaborer son projet professionnel et d'identifier les différentes actions nécessaires à sa mise en œuvre.*

#### QUEL DOSSIER ?

Remplir le formulaire de demande d'utilisation du CPF, le transmettre à son supérieur hiérarchique et le retourner à la DEEP par courriel à [ce.deep@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.deep@ac-aix-marseille.fr)



Tout le détail et les informations pratiques sur <https://aixmarseille.spelc.fr>

#### OÙ TROUVER LES BULLETINS ACADEMIQUES ?

En bas de la page d'accueil du site de l'académie d'Aix-Marseille  
**Avec le SPELC, je suis informé**

**Épauler, représenter, défendre autrement dans l'enseignement privé**